



5 rue de Charonne
75011 PARIS
Tél. 01 43 55 01 06

montgolfiere.refugie@free.fr
www.montgolfiere-asile.org

MONTGOLFIÈRE

Association d'aide aux demandeurs d'asile

Nouvelles de Montgolfière N° 35

Janvier 2016

Pour l'accueil des réfugiés venant du Moyen Orient et le rétablissement du droit au travail des demandeurs d'asile !

L'Union Européenne a reçu plus d'un million de réfugiés (97 % par voie de mer et 3% par voie de terre) au cours de l'année 2015, soit **dix fois plus** qu'en 2010. Près de la moitié de ces réfugiés vient de Syrie. Montgolfière ne peut pas rester indifférent à cette immigration d'autant plus que certains de nos donateurs considèrent comme crucial notre engagement aux côtés des réfugiés venant du Moyen Orient. Que faire ? Ce qui est le plus urgent pour ces réfugiés aujourd'hui, c'est d'être **hébergés et accueillis**, étant donné que les problèmes administratifs doivent en principe être réglés facilement¹. Nous sommes assez démunis pour faire ce travail car nous sommes plus habitués aux parcours "classiques" (OFPRA, CNDA). Nous cherchons donc à nous ouvrir à d'autres associations spécialisées, comme l'AEMO². Mais rien n'est simple : il semble que le gouvernement français ne respecte pas ce qu'il s'était engagé à faire : une famille irakienne chrétienne que nous souhaitons soutenir en France attend ses "papiers" depuis plusieurs mois. Dire qu'en Allemagne, deux mois sont suffisants pour obtenir la pleine reconnaissance de son statut avec tous les avantages afférents comme la couverture sociale et médicale ! Nous sommes en France, ce pays si beau et si attachant, "patrie des droits de l'homme", et nous mesurons l'inefficacité de nos institutions ! Cette inefficacité est encore amplifiée par les dispositions qui interdisent à l'étranger demandeur d'asile de travailler.

Pour ceux qui suivent la voie normale, en effet, les demandeurs d'asile en France n'ont pas le droit de travailler. Cette mesure qui date de 1991 -date à laquelle elle avait été prise par Michel Rocard- ne se justifie plus du tout aujourd'hui. Nous souhaitons nous élever contre cette mesure.

¹ Dans le cadre du plan "Irak 500" : ce plan est lancé en 2007 avec la promesse de Bernard Kouchner, Ministre des Affaires Étrangères, d'octroyer 500 visas aux minorités d'Irak au titre de l'asile, ce chiffre est porté à 1200 en 2008, les réfugiés en provenance du Moyen Orient sont censés bénéficier de conditions particulièrement favorables pour l'obtention d'un visa.

² Association d'Entraide aux Minorités d'Orient, association laïque et non gouvernementale fondée en 2007.

Dans quelles circonstances cette décision, qu'il faut bien qualifier d'inique, a-t-elle été prise ?

En 1991, personne n'osait imaginer la suite des évènements. Le premier ministre invoquait, à cette époque, les "délais très courts de traitement des dossiers de demandeur d'asile" par les services compétents³. Ces délais très courts (moins de trois mois) n'ont plus de raison d'être depuis longtemps⁴. Aujourd'hui le temps moyen estimé de l'attente de la réponse à l'OFPRA est supérieur à 200 jours soit plus de six mois. Si la demande est rejetée par l'OFPRA (ce qui est le cas dans 80%des cas) le demandeur d'asile peut se tourner vers la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) encore plus encombrée que l'OFPRA puisque les délais d'attente y dépassent les deux ans.⁵ Pendant cette période les demandeurs d'asile n'ont pas droit au travail. Ils reçoivent pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile une ATA devenue ADA (allocation pour demandeur d'asile) d'un montant de 6,80€ par jour pour une personne seule (et 10.20 € par jour pour un couple), soit 210.80 € par mois pour une personne seule (et 316.20 € par mois pour deux personnes) et peuvent être logés en CADA ou en CFDA pour les familles.

L'étranger qui a demandé l'asile n'a, en principe, pas le droit de travailler. Toutefois, il peut déposer une demande d'autorisation de travail lorsque l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) n'a pas statué dans le délai d'un an suivant l'enregistrement de sa demande d'asile, pour des raisons dont il n'est pas responsable.

Sa demande d'autorisation de travail est instruite selon les règles de droit commun applicables aux travailleurs étrangers. En particulier, la situation de l'emploi lui est opposable.

Droit au travail durant l'examen de la demande par la CNDA

Le demandeur d'asile qui a formé un recours auprès de la CNDA contre la décision de rejet de sa demande par l'OFPRA, et dont le récépissé de demande d'asile est renouvelé, peut également déposer une demande d'autorisation de travail, qui est instruite selon les règles de droit commun applicables aux travailleurs étrangers. Ce droit lui est ouvert pendant toute la durée d'examen de son recours par la CNDA.

Comme pour tous les étrangers l'Etat en la personne du Préfet peut "opposer la situation de l'emploi" à toute demande : en clair il peut invoquer le niveau élevé du chômage dans son département ou dans sa région pour refuser de donner cette autorisation de travail. L'Etat fournit une liste de métiers ouverts aux étrangers par région. Cette liste est très "mythique " car dans toutes les régions le même métier est ouvert aux étrangers, celui de " pilote d'installation cimentière". Mais il n'y est pas question des métiers de bouche beaucoup plus accessibles et "moins" difficiles comme ceux de boulangers ou de bouchers...⁶

Mais aujourd'hui, alors que l'on est face à un taux de chômage de plus de 10%, coexistent à la fois des demandes d'emploi et des offres d'emploi non satisfaites : il existe, par exemple, un déficit important de bouchers ou de boulangers⁷. Les demandeurs d'asile **arrivent souvent, presque toujours, formés à un métier**, ce qui rend insupportable le gaspillage que nous faisons en les laissant inoccupés.

³ Voici [le texte du décret](#) du Premier ministre

⁴ [Voir ici l'évolution du temps](#) d'attente de la réponse à l'OFPRA

⁵ Voir le bel article consacré au [parcours des demandeurs d'asile](#) dans Le Monde

⁶ voir cette liste [ici](#)

⁷ Il y a ainsi 2422 offres d'emploi de boucher sur le site "Indeed.com" et 1822 postes de boulanger. Sur le site de Pale emploi les chiffres sont similaires.

Donner la possibilité aux entreprises d'embaucher des travailleurs étrangers pourrait permettre de créer du travail pour des nationaux. Ainsi la possibilité pour ces boulangeries de répondre à la demande permettrait de créer par capillarité des emplois plus qualifiés de logisticiens ou d'employés, pour les "nationaux".

La situation devient inextricable et profondément scandaleuse quand on sait que l'Etat exige de ces demandeurs d'asile une somme qui peut aller jusqu'à 600 euros en timbre fiscal pour que lui soit délivrée une autorisation (généralement provisoire) de séjour alors que le droit de travailler lui est refusé ! Nous sommes là en présence d'une violence caractérisée qui pousse le demandeur d'asile sincère à pratiquer le travail clandestin. Outre qu'il est illégal, le travail clandestin présente de nombreux dangers pour le demandeur d'asile : complètement démuné devant son employeur, il est souvent l'objet d'une exploitation éhontée. Il est aussi à la merci de ses compagnons quand il remplace clandestinement l'un d'entre eux, qui peut aller jusqu'à ne pas le payer pour le travail qu'il a fait.

Il faut faire cesser cette profonde injustice. Certes, la période n'apparaît pas favorable eu moment où le chômage atteint en France des sommets et que sa courbe ne donne pas l'impression de s'infléchir. Mais, dans un pays, le travail n'est pas un gâteau d'une taille donnée qu'il faut partager entre les travailleurs. Seuls le pensent les idéologues du Front national et certains du Parti Socialiste. Les économistes l'ont observé depuis longtemps. Les emplois créent des emplois. Tant que l'on se contente de se refermer sur soi, sur son petit quant à soi, on n'arrive à rien, mais s'ouvrir à l'autre, faire preuve à son égard d'une générosité sans espoir de retour, c'est la voie de la sortie de cette crise, une crise de l'indifférence aux autres et de la préoccupation de soi.

Michel Sollogoub
Président de Montgolfière

- **Pensez à renouveler votre adhésion ! Visitez le site montgolfiere-asile.org.** Vous y trouverez les formulaires d'adhésion.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association Montgolfière du 20 juin 2015

Montgolfière a pu organiser son Assemblée Générale Annuelle dans la salle paroissiale de l'église orthodoxe de St Séraphin. Nous remercions Père Nicolas pour son hospitalité.

Présentation du rapport moral et d'activité par Michel Sollogoub

En préambule, Michel souligne les points clé des statuts et rappelle que nous assurons une assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. L'ordre

du jour est indiqué sur les convocations. Le président expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil qui sont sortants. Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour, toute autre question devant, pour être débattue, obtenir l'approbation de la moitié des membres de l'assemblée.

Michel souligne que l'AG de ce jour a lieu le jour même de la journée mondiale des réfugiés et que l'action de Montgolfière s'inscrit dans le cadre de cette journée. Par ailleurs, il indique qu'il y a exactement un an, nous faisons notre AG et que nous faisons le constat que notre association vivait une période de transition. Aujourd'hui l'association trouve ses marques avec des moments difficiles à assumer et d'autres plus heureux.

- Entre autres, les difficultés dues au vieillissement et à la fatigue de nos cadres.
- Les différents problèmes sociaux auxquels sont confrontés les réfugiés sont très importants et difficiles à assumer pour les permanents.
- Le problème de l'hébergement qui est très aigu et pour lequel il est très difficile de trouver des solutions.
- Par ailleurs, les cas des personnes étrangères vieillissantes et dont les chances d'intégration sont minces, nous préoccupe beaucoup : Victoria et Tamila, toutes deux originaires des pays de l'Est.

Cependant, la chaleur de l'accueil des demandeurs d'asile est toujours au rendez-vous. Le travail des trois permanents du vendredi est remarquable : Xénia, Ludmila et Brigitte sont aux côtés des russophones et se démènent pour répondre aux attentes demandées.

- Les demandes francophones traitées par Philippe et Laetitia se sont fortement tariées car la venue des demandes d'asile en provenance de l'Afrique francophone était liée au travail de Tatiana Morozov qui les soignaient et naturellement les accompagnaient par la suite dans leurs démarches administratives pour obtenir les papiers en France.
- Philippe, présent, nous expose la situation et souligne que Montgolfière a pour vocation première d'aider les demandeurs d'asile à rédiger le récit pour l'OFPRA et lorsqu'un climat de confiance est établi, à les aider si possible, dans un second temps, par la mise en place d'une nacelle.
- Arlette Le Long, présente, bénévole à la Cimade, pourrait peut-être être un relais entre les deux associations, tout en veillant à ce que Montgolfière garde sa spécificité de prise en charge très personnalisée.
- Marie-Jeanne, en charge de l'antenne de l'Yonne, est confrontée à nombre de problèmes, dont celui du logement pour la famille dont elle s'occupe. Elle a fait des démarches auprès de nombreuses associations. Elle constate un manque de souplesse et de capacité à s'adapter et à composer avec les situations compliquées mais pour lesquelles des solutions pourraient être trouvées si les associations prenaient sur elles d'aider les cas aussi complexes soient-ils.

Michel revient sur les points marquant de l'année 2014-2015.

- Un concert exceptionnel avec Philippe Caillard qui nous a rapporté en décembre 2014 la somme de 2284 €. Le chœur nous a proposé de renouveler ce concert en novembre 2015.

De même Armand espère pouvoir en automne prochain, faire un spectacle de Tchékov – petites pièces inconnues sur les méfaits du tabac

- L'arbre de Noël 2014 a eu lieu et a permis aux enfants de recevoir des cadeaux dans une atmosphère chaleureuse.
- Plusieurs balades dans Paris ont été organisées. Une, au Musée de la Chasse et de la Nature, au cours de laquelle les participants ont assisté à une surprenante expérience de vie d'un homme dans un ours. Une, au Musée de l'architecture et la dernière à Cluny. Ces balades sont toujours des occasions pour les participants de se rencontrer de façon informelle.
- Nous souhaitons pour l'année à venir mettre en place des cours de français avec l'aide de Ghislaine Martin, enseignante en FLE Français Langue Étrangère, pour qu'une insertion par l'apprentissage de la langue soit proposée aux demandeurs d'asiles. L'apprentissage du français est un point particulièrement important pour permettre une intégration des personnes.
- De plus, une importante réflexion doit aussi être menée sur le problème de l'hébergement. En effet, les demandeurs d'asiles sont confrontés au problème du logement et n'ont que les solutions d'urgence qui leur sont proposées, soit le 115. Or, ce ne sont pas de réelles solutions, tout particulièrement pour les familles dont les enfants doivent être scolarisés.

Des options existent : les baux glissants mais ceux-ci ne travaillent qu'avec les HLM – donc pour des locataires ayant des papiers.

SNL Solidarité Nouvelle pour le Logement – association qui propose des solutions telles que prêter 14 000 € et permettre l'acquisition d'un hébergement. Le SNL aide à l'hébergement des personnes déjà régularisées

Il faut dans tous les cas prendre connaissance de tous les recours possibles en matière de droit à l'hébergement opposable avec des dossiers DAHO / DALO. Ces dossiers donnent accès à un statut prioritaire et urgent pour obtenir un logement.

L'existence du Comité des Sans-Logis est rappelée. Son action est de permettre une domiciliation. Un de ses membres était présent et a dénoncé l'action de la Préfecture de Paris qui ne permet d'effectuer des domiciliations. La loi DALO n'est plus respectée par l'État. Seul les cas extrêmes tels que celui des personnes gravement malades qui seules peuvent prétendre à être mises à l'abri.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des personnes présentes.

Ouverture par Michel d'un moment d'échange et de discussion :

Isabelle, fondatrice de Montgolfière, tient à dire que la porte d'entrée dans Montgolfière et la raison de sa fondation est **l'aide à la rédaction et à la construction du récit**. Il ne faut pas pour autant rejeter tout l'aspect social lourd de notre travail, mais il convient de concentrer

nos forces sur la rédaction du récit. Cependant, il faut en même temps rester attentif à l'aspect social et à la très grande précarité dans laquelle se trouve la personne.

Il faut mentionner aussi le travail des responsables de nacelles qui doivent trouver de nouveaux donateurs pour compléter les nacelles défailtantes ou créer de nouvelles nacelles pour répondre à une situation d'urgence pour une personne ou une famille.

Par ailleurs, il est important d'apporter un soutien aux permanents car il faut comprendre la difficulté de cet accueil excessivement difficile.

Le débat et les échanges furent nombreux, très fructueux et étaient le reflet de la difficulté et lourdeur de la tâche de Montgolfière

INTERVENTION DE ZORKA DOMIC PSYCHOLOGUE

La souffrance médico-psychologique des migrants et l'accueil des migrants exilés.

Quelques mots de mon parcours en tant que psychothérapeute :

Au début, il a existé un espace réservé aux russophones qui a été créé par Françoise Minkowska. Maintenant, cela a évolué et ayant plusieurs casquettes, je continue à travailler sur cette même problématique mais par un autre biais, avec une population différente qui est encore plus rejetée, c'est-à-dire avec des mères russophones qui vont accoucher ou qui ont accouché et qui consomment des drogues.

Voilà la complexité de ce sujet – qui veut de ces personnes et pourtant il faut faire un travail et ce travail est fortement gratifiant. Comme l'a dit quelqu'un de russophone voyant ces femmes avec tous ces bébés : ces femmes seraient mortes dans leur pays, car rien n'est prévu dans les pays de l'ex-URSS où la prise de la drogue est considérée comme très grave et où il y a surtout une stigmatisation terrible de ces pratiques.

Vous avez tous les uns et les autres beaucoup parlé des récits que vous faites et que jadis avec Tatiana Morozov, nous faisions ensemble.

En effet, il faut prendre la personne dans sa globalité. Le récit ne peut pas se faire comme cela, dans l'urgence. Tout dépend de quel point de vue on se place, soit du point de vue du médecin comme le faisait Tatiana soit du point de vue du psychiatre psychanalyste, comme c'est mon cas.

Pour ma part, je ne pose pas de question, j'écoute.

Le récit dépendra de l'accueil et de la confiance qui se tisse entre la personne et moi-même, et ce pour que la personne puisse se sentir assez libre de dire ce qu'elle a à dire. Ce qu'elle a à dire, est parfois et même souvent de l'ordre de l'indicible. Il faut souvent attendre des mois avant que la parole ne se libère. Et de plus, il y a une très grande différence entre ce que moi je vais susciter comme récit du fait de ma formation et ce que la personne pourra me transmettre. Tout va dépendre de la confiance qu'elle va ou peut m'accorder.

Les gens viennent vous voir et il faut trouver la capacité en soi d'accueillir le traumatisme de la personne face à vous, et susciter une confiance assez forte pour que le récit puisse être fait.

La personne vient nous voir. Elle est très mal, complètement abattue, déchirée ; évidemment il y a le psychiatre qui doit la suivre mais le psychiatre doit d'abord tenir compte du contexte et comprendre ce qui fait que cette personne est dans cet état-là.

Il faut comprendre cette personne qui, quand elle vient, attend le verdict de l'OFPRA et après avoir subi l'interrogatoire de l'OFPRA, arrive complètement démolie. Les questions posées sont par elles-mêmes traumatisantes. Donc, c'est une accumulation de traumatismes que l'on doit accueillir.

De plus, tout en s'occupant de l'aspect médico-psychologique, il y a le social que vous avez tous longuement et justement évoqué. Le social ne peut pas être mis de côté. Évidemment, la demande la plus urgente est énorme. Comment entendre la personne qui n'a pas d'argent, pas de logement, qui n'a pas de travail, pas de papier, qui n'a pas le droit de rester en France. C'est énorme. Donc, c'est bien possible qu'ils viennent avec des histoires qui ne sont pas authentiques. Et dans un laps de temps court, il faut comprendre une situation qui nous est étrangère et pour autant, dramatique.

Donc, voilà je pense qu'après vous avoir écouté, je pense qu'il y a une espèce de flou en matière de direction nouvelle à vous donner et à donner pour permettre de faire vivre Montgolfière. Même si les russophones ont énormément alimenté l'association, Tatiana s'occupait aussi de l'Afrique. Je pense qu'il y a des choses qui doivent s'ouvrir un peu à d'autres personnes.

Le problème de la formation doit aussi être défini plus précisément.

Chacun de vous a des qualités pour recevoir et accueillir mais surtout vous avez besoin de soutien car c'est très dur d'accueillir ces personnes, cette misère humaine.

Le choix de l'accompagnement dans la rédaction d'un récit que fait l'association est, dans le mauvais sens du terme, une forme de sélection de la personne, du réfugié, pour savoir qui on peut accompagner. Voilà, on se dit, cette personne avec son histoire, je vais l'aider. Le problème de la langue est toujours très important. Je bataille toujours pour faire comprendre que cette barrière linguistique est, à mon avis, modulable et non seulement du côté de l'étranger mais aussi de l'accueillant.

En général c'est modulable dans la famille même, le père, la mère et l'enfant, tout le monde parle la langue d'origine et les parents ne veulent pas parler en français. C'est l'enfant qui a raison, l'enfant, lui, apprend la langue de la terre d'asile avec le contact extérieur et il doit communiquer avec ces parents dans la langue de la terre d'accueil. L'enfant est né en France, il parle français et les parents doivent l'aider dans cette intégration et cette construction en apprenant eux-mêmes le français. L'enfant restera en France, deviendra Français. Le travail est de faire comprendre aux parents que le Français est indispensable et que les enfants peuvent être d'une grande aide et il faut permettre aux parents d'accepter le fait d'adopter le français. Il faut que les parents comprennent que le français deviendra la première langue malgré le désir des parents de voir parler la langue d'origine. Quand la personne devient plus sympathique, l'accueillant peut se dire que c'est lui qui se ferme et peut faire l'effort de la comprendre quelle que soit la langue. On doit travailler nos propres inhibitions.

On doit travailler dans notre triste actualité avec des gens qui ne peuvent pas être accueillis.

RAPPORT FINANCIER DE LUCIA

Au passif, **les fonds associatifs** sont en légère diminution compte tenu du résultat négatif de l'exercice de cette année.

Les produits sont stables par rapport à 2013. On remarque néanmoins la diminution des dons affectés aux nacelles et des adhésions, compensée, par l'augmentation de dons exceptionnels (7 000 € environ) et par le produit du concert de novembre 2014 (2 000 € environ).

Le total des charges est en augmentation de 10 578 €, notamment, les locations et charges (régularisation par rapport à l'année précédente), la réparation du logiciel de comptabilité dont j'ai besoin pour la comptabilité et le paiement pour des traductions pour l'obtention des titres de séjour.

La trésorerie a pu permettre de régler ces dépenses.

Par ailleurs, les versements aux nacelles sont en hausse mais certains donateurs n'ont pas versé régulièrement. L'analyse des comptes met en évidence que presque toutes les nacelles sont déficitaires à cause essentiellement de l'arrêt des versements de certains donateurs.

Nous constatons le fait que les situations financières personnelles de certains donateurs ne leur permettent plus, sans doute, de poursuivre l'aide qu'ils apportaient à Montgolfière.

Un autre point important, nous avons constaté une forte diminution des adhésions à Montgolfière dont le montant est de 30 €. Les frais généraux qui ont augmenté, comme nous l'avons indiqué précédemment, ne sont plus couverts. **Jusqu'ici, tous nos adhérents cotisaient et cette année, ce n'est pas le cas.** Ces 30 € d'adhésion servent au fonctionnement de Montgolfière et sont indispensables.

Nous avons délivré 183 relevés fiscaux, correspondant à 183 participations à des nacelles mais tous ces donateurs n'ont pas adhéré et n'ont pas versé les 30 € à Montgolfière. Il faut donc refaire un appel à cotisation pour 2015.

Par contre, la cagnotte juridique n'a pas été utilisée, ce qui nous a permis de ne pas trop creuser le déficit. Mais il serait souhaitable d'utiliser cette cagnotte juridique pour payer des avocats consciencieux au lieu que les réfugiés aient recours à l'aide juridictionnelle avec le soutien d'avocats commis d'office qui peuvent se révéler moins efficaces pour leur défense.

En conclusion de ce bilan financier, les points préoccupants sont au nombre de deux.

Nous avons un déficit de 400 € du fait, d'une part de la baisse des adhésions qui ne permettent plus de couvrir les frais de fonctionnement et de charges qui ont augmenté et d'autre part, de la chute des participations aux versements des nacelles. Elles sont toutes déficitaires.

Il faut donc faire un important travail, redynamiser nos donateurs et retrouver l'équilibre de nos comptes.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Pour clore, il faut procéder au renouvellement du conseil.

Trois personnes sont à renouveler : Philippe Mallet, Xénia Tchékan et Isabelle Martin.

Zorca Domic se présente pour faire partie du conseil et Corinne Rouhaud qui est absente mais nous a fait part qu'elle reste aussi à la disposition du conseil en cas de nécessité.

Ces cinq membres sont donc intégrés au conseil à l'unanimité des votes de l'assemblée présente.

Un dernier point abordé, la fixation de la cotisation à Montgolfière qui après discussions reste à 30 € avec un réel effort pour récolter l'ensemble des cotisations de nos adhérents pour couvrir les charges globales qui ont augmenté.

Merci à tous

NOUVELLES DE QUELQUES NACELLES

- Geneviève Moké Boneta :

Elle a maintenant un travail, ce qui lui permet de se débrouiller toute seule. Sa nacelle s'arrête donc et sera transférée très prochainement à une jeune femme d'origine guinéenne : Mariama K. d'origine guinéenne reçue par Philippe Mallet.

- Raïssa G. :

Raïssa a obtenu le statut de réfugiée à l'été 2015. La patience et la ténacité de cette enseignante de Tchétchénie ont été enfin récompensées. C'est une grande nouvelle, car auprès d'elle, il y a sa fille, son gendre et leurs trois jeunes enfants. Connaissant la difficulté d'obtenir un appartement en région parisienne, son gendre a cherché du travail en province et a trouvé un poste à Grenoble. Ils sont donc tous partis vivre en Isère et se réjouissent de leur choix.

Voir en pièce jointe : lettre de Raïssa

- La famille F. :

La nacelle de Raïssa a été transférée à la famille F., des Géorgiens d'origine yézide. Revaz était cameraman et vivait de son métier. Les ennuis commencent le jour où il accepte un travail commandé par deux hommes qui s'avèreront être des opposants au régime de Saakhachvili. Arrêté par la police, menacé par elle et par ses commanditaires, il décide de s'enfuir avec sa famille et arrive en France en 2010. Leur demande d'asile a été rejetée à l'OFPPRA en 2012, puis à la CNDA en 2013. Ils ont trois petits garçons, dont l'aîné est scolarisé.

- Blaise M. :

Premières joies pour Blaise M., notre ami étudiant congolais (RDC) en agronomie tropicale, ardent défenseur de la nature et des animaux et opposant engagé contre le régime en place, qui vient d'obtenir en décembre 2015 un titre de séjour d'un an avec droit au travail. Depuis son arrivée en France en 2005, il poursuit son engagement auprès de Greenpeace et d'un centre d'animation pour jeunes du 11^{ème}, le centre Roquette. Il a connu de longues périodes de

découragement mais n'a jamais lâché. Aujourd'hui le ciel s'éclaircit pour lui et il pense déjà aider à son tour Montgolfière.

○ Irma K. :

Après 11 ans passés en France, les affaires d'Irma K. se sont finalement arrangées mais d'une façon inhabituelle pour un demandeur d'asile : elle n'a pas réussi à obtenir le statut d'apatride qui lui était indispensable pour ses démarches administratives. En définitive, elle a été adoptée par une travailleuse sociale de Châtelleraut. Ainsi elle devient française et s'appelle désormais Madame Chopin.

Comme vous le voyez, les histoires personnelles se terminent parfois bien !

○ Nino B. :

La nacelle d'Irma K. est transférée à Madame Nino B. et ses trois filles. Arrivées en France en septembre 2011, cette famille yézide de Géorgie s'installe d'abord à Périgueux puis en Alsace pour fuir les violences de son époux. Ne trouvant pas de logement en Alsace, elles arrivent à Paris fin juin 2015 et prennent contact avec Montgolfière. Elles sont actuellement logées par le 115 dans un hôtel. La fille aînée R., ayant atteint l'âge de 18 ans, n'a été admise dans aucun établissement scolaire et une antenne du Réseau Education Sans Frontière du 93, que nous avons contactée pour elle, nous a avoué qu'il y avait malheureusement peu d'espoir de la réintégrer dans un cursus normal. Elle est très affectée de ne pouvoir poursuivre d'études et de rester ainsi inoccupée, car elle ne demande qu'à travailler ou étudier.

La deuxième, S., a finalement pu être inscrite dans un lycée professionnel où elle suit les cours d'un CAP vente. Lorsqu'elle est venue à notre permanence, elle semblait heureuse de cette formation, d'autant qu'elle venait de trouver un stage en magasin. Quant à la dernière, elle poursuit sa scolarité en CM2 : c'est une enfant charmante, qui parle très bien français et que nous avons vue à la fête de Noël organisée par Montgolfière. Nous leur souhaitons bonne chance.

○ Louisa B. et Erdenenemekh B. :

Les nacelles de la famille tchetchène et celle de la doctoresse mongole vont bientôt prendre fin dès que ces deux personnes auront trouvé un emploi pérenne. L'une a obtenu la promesse d'un HLM après quelques semaines passées dans la rue. Et notre amie médecin commence à travailler dans l'hôtellerie.

○ Monsieur M. :

En Mars 2015, Monsieur M. nous faisait part de son intention de rentrer en Angola. D'une part, la situation de son pays s'était arrangé et d'autre part il ne voyait plus d'avenir pour lui en France, sans papiers et donc sans emploi. Monsieur M. a donc quitté Paris cet été. Philippe Mallet qui le recevait à la permanence de Montgolfière l'a beaucoup aidé à prendre cette sage décision et lui a remis l'argent de la nacelle d'automne pour qu'il puisse « rebondir » à son arrivée au pays. Sa nacelle étant très déficitaire, nous avons demandé aux donateurs s'ils acceptaient de rejoindre des nacelles à équilibrer, ce qu'ils ont accepté. Merci !

○ Deux naissances :

Une petite Mélissa est née chez de jeunes parents Géorgiens et un petit Mamadou chez une jeune Guinéenne. Nous nous réjouissons pour ces enfants qui apportent avec eux la Joie.

ANNEXE : LETTRE DE RAÏSSA, LA JEUNE GRAND-MERE TCHETCHENE

Nos Chers bienfaiteurs,

Il me manque des mots de reconnaissance pour vous exprimer notre gratitude. Vous étiez à côté de nous quand nous avions du mal. Notre épopée à l'étranger commencée en 2005 est arrivée à sa fin logique. Un chemin long de dix années. Combien de personnes remarquables nous avons rencontrées en Pologne et en France.! Vous étiez tous pleins de bonté et d'attention pour nous. Merci beaucoup à vous tous.

Après l'obtention du statut de réfugié en 2014 nous avons enfin obtenu le titre de séjour. Mes enfants en janvier 2015, et moi le 30 juin 2015. Avec les papiers est arrivé aussi le droit au logement. Bien sûr nous avons commencé par faire des demandes dans les 18^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Paris. Mais tenant en compte le nombre et l'âge des enfants nous avons posé aussi une demande à Grenoble. Un mois après avoir reçu le numéro d'enregistrement de leur demande les enfants ont obtenu un appartement F4. Ils ont quatre chambres et une salle. Le rêve d'Intissara s'est réalisé: elle aura une chambre pour elle et le lit auquel elle a tant rêvé.

La seule joie qui nous ait accompagnées ces dernières années et qui s'accroissait à chaque naissance, ce sont nos enfants. Ils ont grandi. Cette année Intissara a terminé le CP et passe en CE1. Samira se prépare au CP. Nous avons déjà deux élèves dans la famille. Mais ce sont aussi des maitres pour les aînés car elles traduisent avec plaisir et corrigent nos fautes. Il faut rendre justice à l'école : les filles ont vite appris à parler en français puisqu' avant l'école elles ne parlaient que dans leur langue natale et en russe ; c'est peu de dire qu'elles nous apprennent la langue ; elles nous apprennent à vivre à la française. Ainsi Intissara un jour me dit ; pourquoi ne m'habilles-tu pas à *la française* ? (Je lui mettais une blouse blanche et une jupe bleue et cela me plaisait) et en outre à moi comme pédagogue et comme ancienne écolière soviétique, je suis habituée au blanc du haut et au foncé du bas. Une autre fois Intissara m'a déclaré que puisque nous sommes "françaises", quand nous mettons des leggings, il ne faut pas mettre de chaussettes. C'est ainsi. Une autre histoire drôle et pleine d'enseignements pour moi : Intisara a perdu une dent de lait, elle a demandé de la laver et de lui rendre. La nuit je vois qu'elle bouge dans son lit. J'étais venue justement passer la nuit chez les enfants. Je lui demande pourquoi elle ne dort pas et elle me raconte : "j'ai mis ma dent sous mon oreiller et j'attends la surprise. La nuit la petite souris doit venir et remplacer ma dent par une surprise. Je vérifie sous mon oreiller. "J'ai dû me lever tôt le matin et remplacer la dent par un bonbon. Le matin, j'entends : "Grand-mère : elle est venue". Je demande : "qui ?" . "La petite souris et elle m'a laissé un bonbon !" Une telle passion !! Et la pauvre Samira dans l'attente du miracle a commencé à faire bouger ses dents et elle a finalement découpé une dent en papier et l'a mise sous son oreiller. Mais nous lui avons expliqué qu'elle devait grandir un peu et qu'alors viendrait la petite souris. L'occupation favorite d'Assad c'est "Bateau". Quand il s'ennuie il vient vite sur les genoux et demande à faire le bateau et il attend le "plouf". Il aime beaucoup les chansons pour enfants et les jeux en français.

Merci beaucoup à vous de tout cœur parce que toutes ces années vous étiez auprès de nous, vous pensiez à nous vous partagiez avec nous nos joies et nos peines, vous viviez de nos problèmes. Vous nous avez inculqués la confiance, vous nous donniez l'espérance d'un futur meilleur. Sans vous tout aurait été difficile pour nous et nous nous serions sentis très seuls. Robert Rojdestvenski a écrit quelque part : "un homme a besoin de peu de choses: seulement

d'être attendu à la maison" Voilà nous étions attendus et nous étions toujours reçus avec le sourire et nos cœurs fondaient et déjà nos problèmes semblaient moins insolubles; la confiance en soi réapparaissait, ainsi que le désir d'aller jusqu'au bout. Merci beaucoup pour tout. Nous nous souviendrons toujours des fêtes que nous avons passées avec vous. Nous gardons précieusement vos cadeaux et vos livres. Merci et que Dieu vous garde tous.

Assad, Intissara, Samira, Raïssa et les parents des enfants

L'ACTIVITE DE MONTGOLFIERE A L'AUTOMNE 2015

Balades :



Nous avons eu deux rencontres, l'une à la tour de Jean sans peur et la deuxième au musée des Arts et Métiers, les deux passionnantes.

Mais la participation est inégale. Nous allons peut-être proposer des sorties culturelles, enfin quelque chose de nouveau dans la forme.

Concert et arbre de Noël

Le concert du 22 novembre 2015 a connu un vif succès. Le Requiem de Mozart chanté par le chœur Philippe Caillard a séduit le public présent et a été une réussite sur le plan financier.



Le goûter de Noël a été marqué cette année par une animation particulière avec la présence de notre ami "le grand Louis" venu avec son orgue de Barbarie "pousser la chansonnette". Les enfants ont eu le privilège de tourner la manivelle et de comprendre le fonctionnement de l'instrument.



Puis il y a eu la distribution des cadeaux, le goûter pour les petits et les grands. Ce fut un moment de joie et de convivialité pour chacun.



Du nouveau pour les permanences :

Ghislaine Martin, une jeune retraitée de l'enseignement du russe, vient en renfort de l'équipe du vendredi pour les russophones. Nous nous réjouissons de sa présence et lui souhaitons bon vent !

Nous connaissons depuis quelque temps une augmentation de demandes de rendez-vous de jeunes Africains, que Philippe reçoit à la permanence du jeudi.

Le site commence à être utilisé et c'est tant mieux.

L'équipe de Montgolfière remercie chacun pour sa présence, son aide financière et morale et souhaite à tous une belle année 2016 fraternelle et créative !

Le site internet : montgolfiere-asile.org est désormais opérationnel. Il est encore peu fourni mais l'essentiel des informations y figure. **Merci pour vos suggestions en vue de l'améliorer !**

Pour ne pas oublier votre cotisation 2016, vous n'avez qu'à [cliquer ici](#)